



HAL
open science

DES ARCHIVES POUR “ PREDIRE ” LE RISQUE : CAS DU BASSIN DE LA LARGUE (HAUT-RHIN, FRANCE)

Lauriane With

► **To cite this version:**

Lauriane With. DES ARCHIVES POUR “ PREDIRE ” LE RISQUE : CAS DU BASSIN DE LA LARGUE (HAUT-RHIN, FRANCE). MESCHINET DE RICHEMOND N. (dir.),. MESCHINET DE RICHEMOND N. (dir.), Quelles archives aujourd’hui pour mieux gérer les risques demain ? Approches géographiques et historiques., 3, Presses Universitaires de La Méditerranée (PULM), pp.61-65, 2010, Géorisques. hal-01483617v2

HAL Id: hal-01483617

<https://hal.science/hal-01483617v2>

Submitted on 9 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

7.

DES ARCHIVES POUR « PREDIRE » LE RISQUE : CAS DU BASSIN DE LA LARGUE (HAUT-RHIN, FRANCE)

Lauriane WITH

Doctorante en Histoire,
Université de Haute-Alsace
CRESAT EA 3436
laurianewith@hotmail.com

Résumé :

La prise en compte des données historiques en matière de prévention est encore insuffisante, bien qu'une nette amélioration ait été constatée au cours des dernières années. L'information, la prévention et la protection des populations contre le risque d'inondation passent nécessairement par une bonne connaissance de celui-ci. Pour ce faire, il incombe à l'historien d'intervenir et d'entreprendre une véritable enquête dans les archives et auprès des différents acteurs du risque pour reconstituer l'histoire des événements passés. Il s'agit d'utiliser ces expériences passées pour mieux se protéger des événements dommageables qui pourraient survenir aujourd'hui comme demain. Nous montrerons toute l'importance de la recherche historique et du rôle de l'historien en matière de prévention par le biais de l'exemple du Plan de Prévention des Risques (PPR) de la vallée de la Largue, où a émergé une véritable culture du risque fondée sur la transmission intergénérationnelle de la connaissance et de la mémoire du risque.

Mots-clés : Aléa inondation, enquête historique, retour d'expérience, mémoire collective, culture du risque.

Archives to « predict » the risk : for example, the Largue's basin (Haut-Rhin, France)

Abstract :

The consideration of the historical data in the prevention of floods is still insufficient, although an improvement was noticed during the last years. In order to provide valuable information, prevention and protection of the population against the risk of flood we must have a reliable knowledge about it. That's why, the historian intervenes and leads an investigation in archives and with the various actors of the risk to reconstruct the history of past events. It consists in using these past experiences to protect the population better from harmful events which could arise today as tomorrow. We shall show all the importance of the historical research and the part played by the historian as far as prevention is concerned, by means of the example of Largue, a valley where a real culture of risk based on the intergenerational transmission of the knowledge and the memory of the risk awareness appeared.

Keywords : Flood hazard, historic investigation, lessons learned, collective memory, culture of risk awareness.

Jusqu'à présent, les archives étaient souvent utilisées dans un but informatif, elles jouent aujourd'hui un grand rôle en matière de prévention. Ce passage de l'information à la prévention est visible notamment à travers l'historique des événements dommageables figurant dans les notes de présentation des Plans de Prévention des Risques (PPR).

Les PPR, institués par la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, ont pour objectif la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement et le développement du territoire, ainsi que la protection des personnes et des biens. Les PPR visent à anticiper et à limiter les conséquences des risques naturels. Ils constituent aujourd'hui, l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels.

L'analyse du rôle des archives dans la gestion du risque permet de poser la question de la place du « détour » historique dans l'élaboration d'un PPR.

En Alsace, la Largue est le premier cours d'eau à avoir été doté d'un tel document, le 5 novembre 1998, ce qui amène obligatoirement le chercheur à s'interroger sur les raisons du choix prioritaire de ce site au regard des événements historiques et des risques encourus.

1. Le PPR de la Largue : un PPR original...

1.1. Présentation de la Largue

Petite rivière du sud du département du Haut-Rhin, la Largue prend sa source dans le Jura alsacien et suit un cours sinueux de 43 km dans une vallée large à fond plat, jusqu'à sa confluence avec l'Ill à Illfurth, à 10 km au sud de Mulhouse. Son bassin versant de 286 km² compte 57 communes soit plus de 25 000 habitants. La superficie de sa zone inondable atteint 1421 hectares.

La pluviométrie assez modeste (890 mm/an) et l'évapotranspiration (reprise des eaux de pluie de l'ordre de 60 à 65 %) expliquent la faiblesse de l'écoulement : 1,64 m³/s en moyenne. Le rôle joué par la neige est minime, sauf lors d'épisodes exceptionnels (mars 2006). Les crues de la Largue sont donc moins violentes que celles des autres cours d'eau du département.

Cependant, en raison de la faible perméabilité des sols (limons argileux), la Largue est un cours d'eau capricieux dont le niveau peut varier très rapidement en cas de pluie avec les apports d'eau de ruissellement. De plus, son lit mineur particulièrement étroit n'est pas en mesure d'absorber l'apport massif d'eau de la haute vallée, c'est alors qu'elle quitte son lit et colonise les vastes étendues inondables du lit majeur. Les spécificités de la rivière ont ainsi donné lieu à un PPR original.

1.2. Les particularités du PPR Largue

Tout d'abord, il convient de préciser que le travail de l'historien peut porter sur l'analyse des procédures, de leur conduite et du jeu des acteurs (domaine de la culture du risque) *a posteriori* et non seulement sur l'approche historique de l'aléa.

Ainsi, à partir d'un PPR, le chercheur se pose des questions quant aux éléments qui ont servi à sa réalisation. Il s'interroge également sur la manière dont ont été menées les recherches dans les archives, sur la disponibilité et la qualité des sources utilisées, sur la conformité de la procédure, ... Il fait ensuite part de ses observations. Dans le cas présent, les interrogations de l'historien ont mis en évidence les particularités du PPR Largue.

La première réside dans le fait que le PPR a été demandé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue et par les élus, et non prescrit à la suite d'événements catastrophiques. En cela, il constitue une démarche d'anticipation, rare en France. Il a pour but d'harmoniser la solidarité amont-aval tout en optimisant la zone inondable.

La seconde particularité du document est qu'il n'a suscité aucune opposition car les enjeux et la vulnérabilité étaient faibles mais aussi parce que la fréquence des inondations garantissait la pérennité d'une culture du risque dans la vallée. Il n'a fait qu'officialiser certaines pratiques ancestrales de bon sens.

La troisième particularité : son but diffère de celui des autres PPR. Il protège en premier lieu un territoire et non une population et ses biens, cela lui a d'ailleurs valu l'appellation de « PPR à but environnemental ».

La quatrième particularité concerne le zonage. Malgré l'existence de zones de divagation connues, le premier tiers amont de la vallée n'est pas couvert par le document. Le bassin de risque ne correspond pas au bassin versant et aucune justification à cela n'a été formulée.

La faiblesse de la cartographie semble être commune à tous les PPR.

D'une manière générale l'instauration du PPR Largue n'a eu aucune incidence sur les habitudes de vie des populations, ni même sur les pratiques agricoles.

Il est certain que du point de vue des risques encourus, cette procédure n'était pas réellement justifiée. C'est un PPR quelque peu paradoxal, un véritable cas d'école, du fait de la faible vulnérabilité de cette vallée.

2. ...Formalisant une conscience du risque préexistante

Le peu d'informations recueillies aux Archives Départementales du Haut-Rhin (ADHR), concernant les inondations, a confirmé cette faible vulnérabilité et l'existence d'une forte conscience du risque dont voici quelques preuves.

2.1. Les preuves de l'existence d'une conscience du risque dans la vallée de la Largue

2.1.1. La première preuve concerne les lieux d'implantation des villages

Le choix des sites d'habitation est révélateur d'une connaissance du risque d'inondation. Les berges de la Largue sont encore très « naturelles » en raison de la fréquence des événements. Toutes les communes de la vallée sont installées en hauteur, loin du lit majeur, afin de garder les pieds au sec, signe d'une intelligente réflexion menée par nos ancêtres qui ont su observer les humeurs de la rivière au cours des siècles. Cette vallée est encore relativement épargnée (par la pression foncière), ce qui est rare en Alsace.

2.1.2. La seconde preuve, la toponymie

Cette conscience du risque est également visible à travers les toponymes comme par exemple à Wolfersdorf, un lieu-dit très souvent inondé est surnommé « D'Lache » qui signifie en alsacien « la mæ » car les problèmes hydrologiques y sont récurrents. Dans une autre commune, à Altenach, le « Woogloch » signifie « trou de la balance ». C'est une excavation faite par l'Homme bordée d'un muret servant à l'expansion des crues et faisant office de bassin de rétention. Personne ne sait exactement à quelle époque il a été creusé mais en 1837, il figurait déjà sur le cadastre napoléonien.

2.1.3. L'occupation du sol constitue la troisième preuve

Nous avons comparé la carte d'assemblage des finages de 1760 aux pratiques agricoles contemporaines. Ainsi, nous avons constaté que l'occupation du sol aujourd'hui est quasiment la même qu'il y a 250 ans, à savoir que le lit d'inondation est réservé en majeure partie aux prés et aux fourrages naturels. Il y a bien une continuité en termes de pratiques culturelles.

Sur la carte des finages des communes d'Hindlingen et Friesen, il apparaît nettement que la zone inondable délimitée par le PPR (zone hachurée), correspond à la zone de prairies bordant la Largue en 1760 (bande homogène de part et d'autre de la rivière). Quant au tracé du cours d'eau, il n'a pas beaucoup changé, seuls quelques méandres ont évolué (figure 1).

La permanence de cette bande enherbée prouve que l'homme a su respecter le territoire de la rivière. Il avait une certaine perception du risque d'inondation qu'il a transmise de génération en génération, se forgeant ainsi une véritable culture du risque, en s'appuyant sur les retours d'expérience et sur la mémoire collective. En deux siècles et demi, la vulnérabilité ne s'est pas aggravée dans cette vallée. Il ne faut donc pas sous-estimer l'influence des stratégies de gestion et de prise en compte du risque dans l'organisation spatiale.

2.2. Une conscience du risque qui s'estompe ?

La conscience du risque est très présente dans la vallée de la Largue mais a tendance à s'estomper au fil du temps.

Par exemple, en septembre 1773, une crue détruisit une digue dans le lit de la Largue à Retzwiller. Il y eut des dégradations, notamment d'importants enlèvements de graviers. N'ayant plus de direction, les eaux débordèrent sur le ban communal de Dannemarie. A l'époque, on craignait que les phénomènes d'érosion et de creusement ne se poursuivent jusqu'à endommager la chaussée.

D'après le plan des archives départementales, nous remarquons que le secteur « R » inondé en septembre 1773 correspond aujourd'hui à l'endroit où est implanté un magasin de pêche (figure 2).

En effet, ce commerce est installé en pleine zone inondable et pourtant, cette zone de divagation de crue est connue au moins depuis le XVIII^e siècle. Il n'est donc pas étonnant que ce magasin ait été à plusieurs reprises la proie des eaux.

Dans ce cas précis, nous pouvons apprécier tout l'intérêt d'une recherche historique.

Avant l'existence du PPR, il y avait déjà une prise en compte du risque puisque la construction est sur pilotis mais ces prescriptions n'étaient visiblement pas suffisantes si l'on se réfère aux dégâts survenus. De nos jours, ce magasin n'aurait jamais pu obtenir les autorisations nécessaires à son installation et ce, malgré la prévoyance d'équipements spéciaux.

En ce sens, la crue de la Largue de 1773 justifie la mise en place du PPR qui, depuis 1998, veille à ce que les constructions n'envahissent plus la zone inondable. Elle doit rester fonctionnelle, inoccupée, afin de remplir pleinement son rôle écrêteur de crues.

2.3. Un PPR venu combler les carences de la mémoire

En effet, il a pérennisé les pratiques sensées de gestion, a replacé la Largue au cœur des préoccupations, a favorisé un plus grand respect de la zone inondable tout en la préservant et en l'optimisant. Il a permis une meilleure gestion de l'aléa, l'entretien et l'harmonisation de la solidarité amont-aval, ce qui revêt une importance capitale dans la mesure où cette rivière se situe dans le haut bassin de l'Ill et que le maintien de sa zone inondable participe à la protection des villes de Mulhouse, Colmar, Strasbourg, etc.

Enfin, il a permis d'accroître l'information sur les risques auprès des LARGUOIS et de ce fait, d'entretenir la culture, la conscience et la mémoire du risque. La perception du risque quant à elle, était présente dans cette vallée bien avant le PPR et le sera encore demain grâce à lui. Il a donc permis de mettre en pratique une démarche de gestion plus cohérente, raisonnée et complète dans cette vallée.

Nous sommes au cœur de la rencontre entre histoire, connaissance raisonnée du passé, et mémoire.

L'affaiblissement de la communication intergénérationnelle ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants, ignorant bien souvent les risques, sont responsables, en milieu rural, du déclin de la mémoire collective. En milieu urbain, cette mémoire est trop récente, faible, voire inexistante. C'est pourquoi la loi Bachelot du 30 juillet 2003 a institué un devoir de mémoire, conjugué à une obligation de prévention.

La consultation des archives s'avère ainsi primordiale à la connaissance des risques, il s'agit de prendre en compte les expériences passées pour une meilleure politique de prévention.

3. Les apports de l'histoire

3.1. L'enquête historique de la Largue

L'établissement du PPR Largue trouve-t-il une justification parmi les événements historiques ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons procédé au dépouillement des archives de la presse, des archives communales, départementales et des administrations comme la Direction de l'Environnement (DIREN), la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), etc. Il nous a fallu constituer nos propres archives en menant de nombreux entretiens auprès de techniciens et de politiques. Les documents et témoignages fournis par les riverains sont un appui à la mémoire collective et au travail de l'historien : encore une fois, il s'agit de la rencontre entre histoire et mémoire. De multiples sorties sur le terrain ont été réalisées afin d'analyser et comprendre la logique des crues de la Largue.

L'enquête historique a révélé la multiplicité de ces crues, leur intensité et leur fréquence, dont les plus célèbres sont celles de septembre 1852, février 1860, mai 1983 (100 ans), mai 1994 (20 ans) et février 1999 (50 ans). Or, il apparaît que seule la crue de mai 1983 a eu une importance fondamentale et déterminante dans l'élaboration du PPR. En effet, les niveaux d'eau sont les plus élevés connus à ce jour, c'est pourquoi ils ont servi de référence lors de la réalisation du zonage réglementaire. Le PPR Largue semble donc construit sur un événement unique et non sur la récurrence pourtant significative d'événements historiques, comme en témoigne la carte d'historicité du secteur d'Illfurth réalisée à partir des inondations mentionnées dans la presse et les ADHR. Notons la concentration de points à la confluence ou encore sur certains tronçons de routes (figure 3).

En définitive, ni la spécificité des crues de la Largue, ni le récit des plus grandes crues connues et de leurs conséquences, ni la répétition de ces événements (dans le temps et dans l'espace) ne sont en mesure de justifier le PPR de la Largue. Faute d'enjeux significatifs, son élaboration s'est ainsi pleinement satisfaite d'une modélisation à partir de la seule crue de mai 1983. En clair, pour le PPR de la Largue, les archives n'ont pas été exploitées aussi efficacement qu'elles auraient pu l'être. En effet, elles auraient pu permettre d'étoffer davantage la note de présentation du PPR.

Le cas de la Largue est très particulier, nous sommes bien dans une démarche d'anticipation, où nous cherchons à limiter toute volonté future de remise en cause du zonage liée à la croissance de la

pression foncière. Cela dit, pour d'autres vallées, ce n'est pas du tout le cas, nombreux sont les PPR prescrits à la suite d'événements catastrophiques.

En matière de PPR, le travail de l'historien devrait donc se faire *a priori* et non *a posteriori* pour une meilleure connaissance de l'aléa et par conséquent une meilleure prévention des risques. Dès lors, se pose la question du rôle de l'historien.

3.2. Le rôle de l'historien pour « dire et prédire » le risque

Bien souvent, le rôle de l'historien semble se limiter à un inventaire des faits passés, on attend de lui des renseignements très précis et très anciens sur un phénomène comme les inondations. On a tendance à croire qu'il est un « technicien des archives », un lecteur de documents difficilement accessibles, un transcripateur de faits avérés. Mais cette vision est très réductrice (Favier & Granet-Abisset, 2000 : 271-275).

En réalité, le rôle premier de l'historien est de replacer l'événement ancien dans son contexte. Cette contextualisation est fondamentale car elle permet la compréhension des circonstances dans lesquelles les phénomènes se sont déroulés. Pour reconstituer les faits passés, l'historien doit obligatoirement consulter les sources historiques, mais leur exploitation est à entreprendre avec beaucoup de réserves. En effet, il doit être prudent et rester objectif car il travaille sur des traces subjectives ou partisans, sur des sources fragmentaires, lacunaires, ou encore sur des silences.

L'absence de document ou de mention dans les archives peut signifier absence ou au contraire banalité de l'événement. Ainsi, ce n'est pas le silence qui parle de lui-même mais l'historien qui entend et comprend le silence. C'est lui qui fait parler les archives.

Pour la Largue par exemple, ce sont les silences des archives qui ont révélé la faiblesse du risque, des enjeux et de la vulnérabilité.

L'historien dit le risque, donc il le prédit en rendant possible le retour d'expérience. Il rétablit la chronologie des événements inondants et analyse la gestion passée des risques (travaux d'endiguement, pratiques agricoles, etc.). Il analyse et travaille sur la mémoire du risque dans la société actuelle et vient combler les lacunes de la mémoire. Dans le cas de la Largue, la fréquence des événements a certes permis une permanence de la conscience du risque, mais a aussi provoqué une certaine banalisation et par conséquent favorisé un recul de la vigilance.

En conclusion, pour mieux gérer les risques demain, il s'agit d'utiliser les archives judicieusement, c'est-à-dire prendre en compte les expériences passées pour une meilleure connaissance de l'aléa, dans un but d'anticipation, de prévention et pour une gestion efficace des risques d'où la nécessité que l'historien produise des archives. Ces traces écrites prennent d'autant plus d'importance que la transmission orale se perd. Une telle richesse de sources permettra ainsi une information du public, des populations futures et la détermination des politiques adéquates de prévention et de gestion à mettre en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil Général du Haut-Rhin (2005) - Prévenir les risques d'inondation - *Haut-Rhin magazine*, n°1, pp.11-18.

Favier R., dir. (2002) - *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire* - Publications de la MSH-Alpes, Grenoble, 444 p.

Favier R. & Granet-Abisset A.-M., dir. (2000) - *Histoire et mémoire des risques naturels* - Actes du séminaire international, Publications de la MSH-Alpes, Grenoble, 281 p.

Favier R. & Granet-Abisset A.-M., dir. (2005) - *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité* - Publications de la MSH-Alpes, Grenoble.

Flotta J. & Fröhlin S. (1953) - Méfaits de la Largue et de la grêle - *ASHS*, pp.112-113.

Freyther L. (1937) - Von der Larg und ihren Opfern - *ASHS*, pp.177-178.

(1966) – Grosswasser im Largetal – ASHS, pp.160-161.

Gutknecht P. (1999) – *Les moulins du Sundgau (volume 2) : le bassin de la Largue* – SHS, Riedisheim.

MATE & METL (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement & Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement) (1999) - *Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) : guide général* - Editions de La Documentation française, Paris.

Migayrou J. (1974) - Les zones inondables dans la plaine d'Alsace - *L'eau en Alsace*, BSIM n°757, pp.157-161.

Moriniaux V., dir. (2003) - *Questions de géographie : les risques* - Editions du temps, Nantes.

Veyret Y., dir. (2004) - *Géographie des risques naturels en France : de l'aléa à la gestion* - Hatier, Paris.

Liste des figures :

Figure 1. Carte d'assemblage des finages de 1760 : communes d'Hindlingen et Friesen (Conseil Général du Haut-Rhin – Fond de plan : ADHR 5 C 1163/05 et 5 C 1164/25)

Figure 2. Plan de la Largue à Dannemarie en 1773 (ADHR 1C 1255)

Figure 3. Carte d'historicité de l'aléa inondation de 1910 à nos jours : secteur d'Illfurth (L.With)

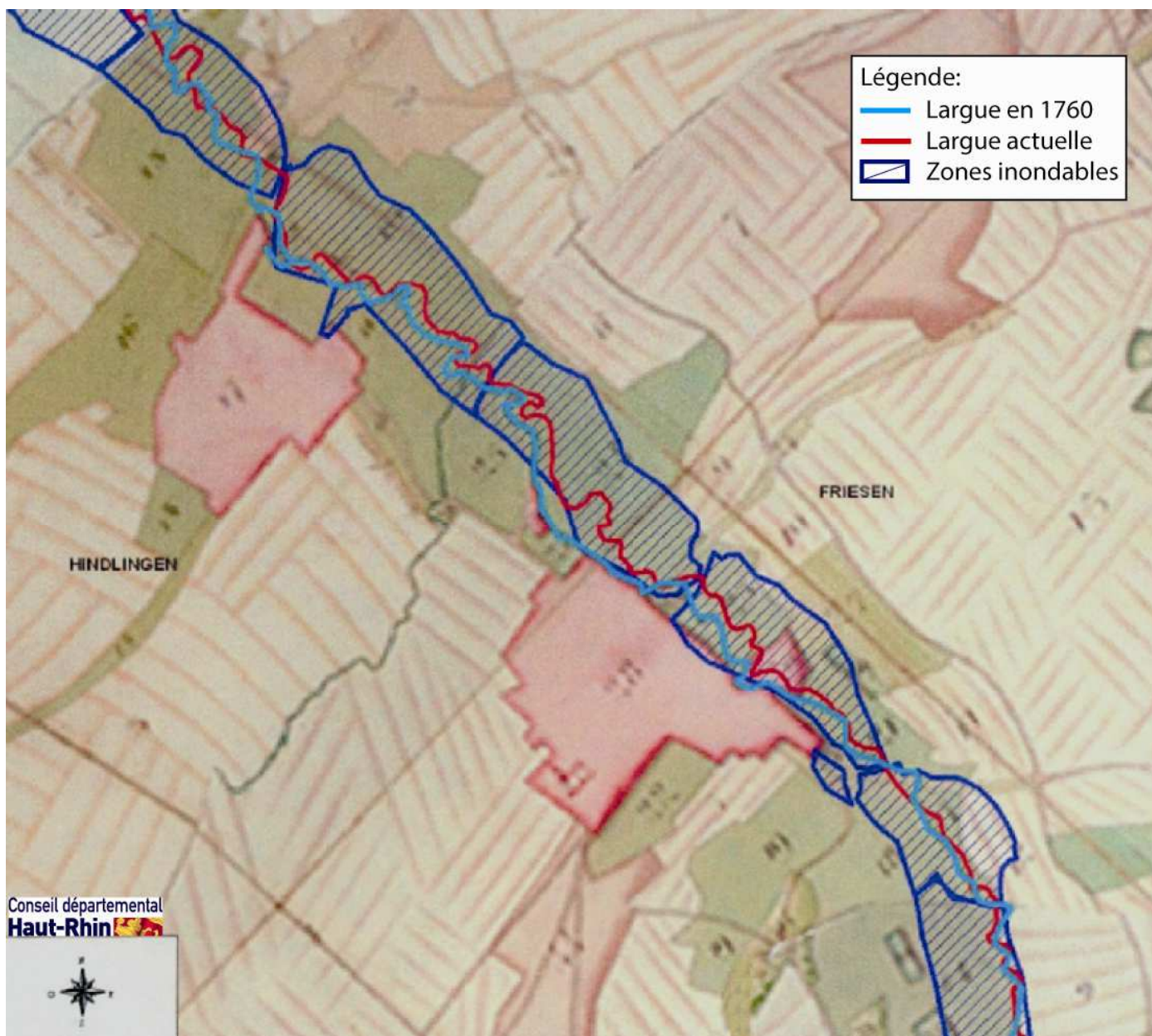


Figure 1. Carte d'assemblage des finages de 1760 : communes d'Hindlingen et Friesen (Conseil Général du Haut-Rhin – Fond de plan : ADHR 5 C 1163/05 et 5 C 1164/25)

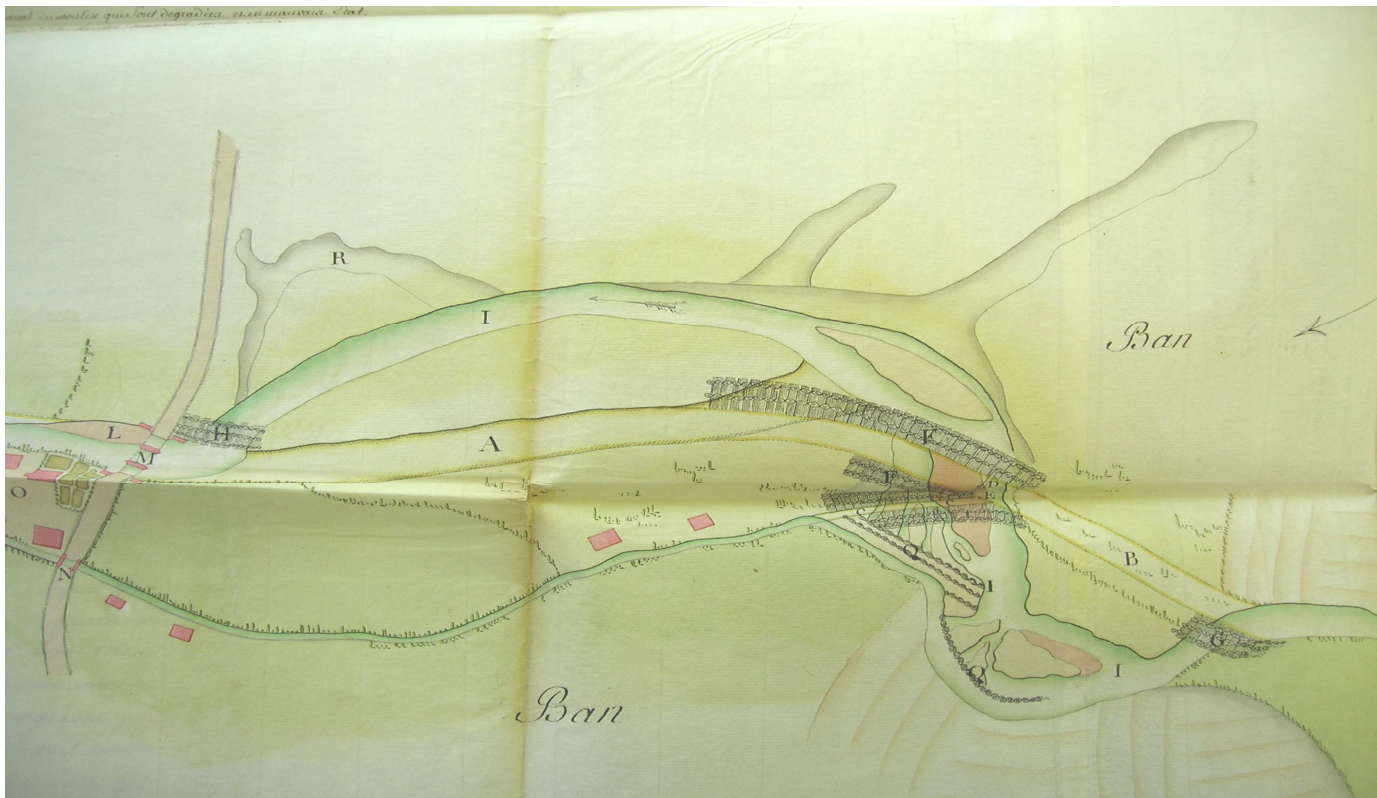


Figure 2. Plan de la Largue à Dannemarie en 1773 (ADHR 1C 1255)

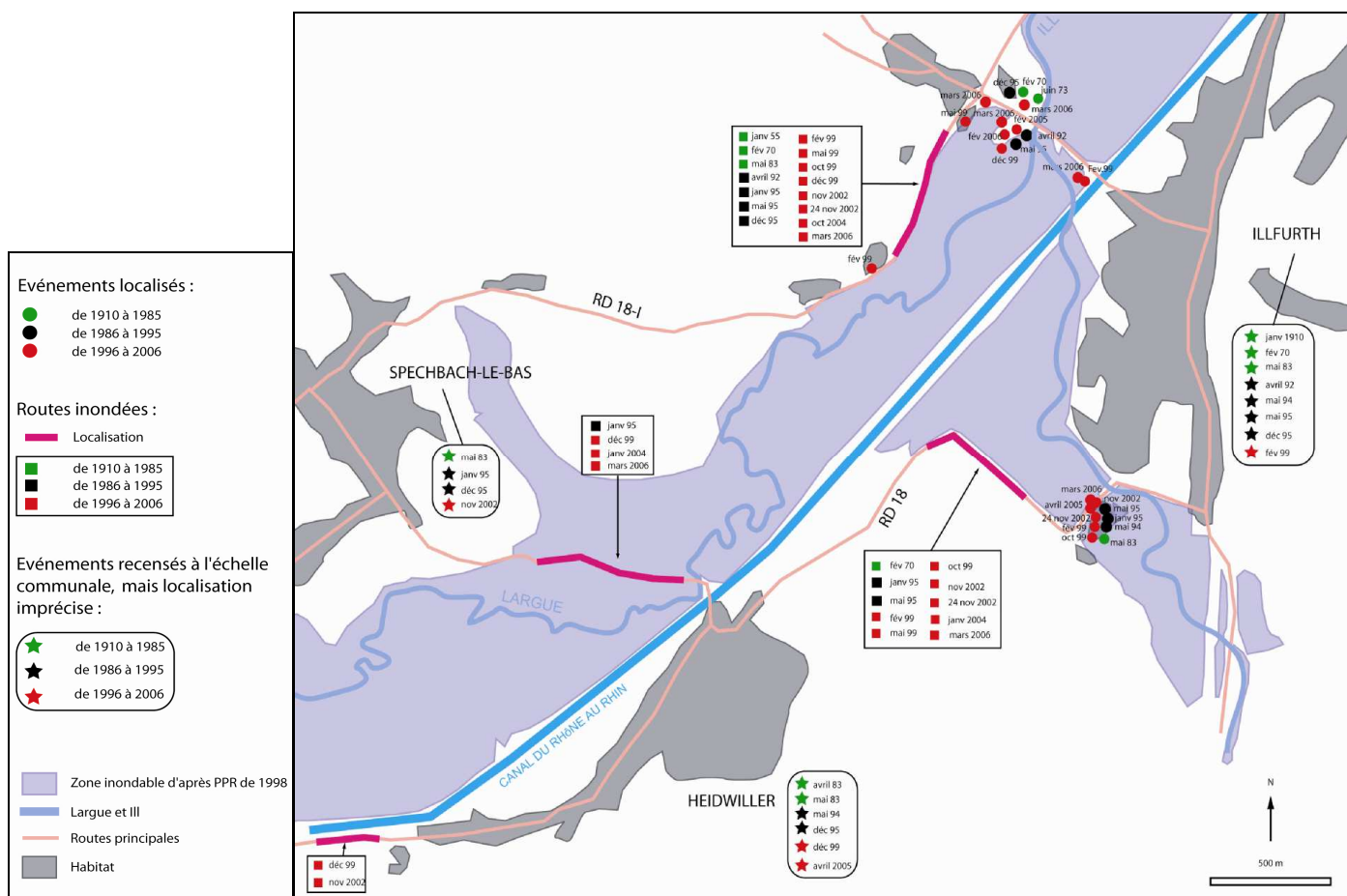


Figure 3. Carte d'historicité de l'aléa inondation de 1910 à nos jours : secteur d'Illfurth (L.With).